

ARRETE n°25/2021
portant occupation du domaine public

**Portant interdiction de stationner sur le parking de la salle des
Fêtes**

Le Maire de CUVRY

Vu la demande de Monsieur TROPIER Jean-Luc, 4 rue de Toul, 54200 Villey Saint Etienne

-ARRETE-

ARTICLE 1 : Du lundi 1 novembre au jeudi 18 novembre 2021, le parking de la salle des fêtes sera réservé à Monsieur TROPER et ses manèges, il sera interdit de stationner sur le parking durant toute la période.

ARTICLE 2 : Madame la Secrétaire de Mairie, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de VERNY, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

 CUVRY, le 30 octobre 2021
Le Maire,
François CARPENTIER